

APPSCVS - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

APPSCVS - Profil enseignement

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

APPSCVS - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

L'approfondissement en sciences du vivant et santé pour informaticiens est accessible uniquement aux étudiants inscrits au bachelier en sciences informatiques à Charleroi.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'approfondissement en sciences informatiques est accessible aux étudiants inscrits au bachelier en sciences informatiques (Charleroi).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [le règlement des études et des examens](#)).

Une session d'examens est organisée au terme de chaque quadrimestre : en janvier, en juin et en septembre.

Les examens échoués en janvier ne peuvent être représentés qu'en septembre.

La plupart des enseignements comportent au moins une évaluation en cours de quadrimestre (évaluation continue).

Les évaluations sont écrites ou orales. Les modalités particulières d'évaluation pour tous les enseignements sont annoncées dès le début de chaque période de formation. En particulier, certains projets et travaux à réaliser en cours de quadrimestre ne pourront pas être refaits à une autre période.

Pour en savoir plus sur les modalités d'évaluation, l'étudiant est invité à consulter la fiche descriptive des activités.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

[FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES :](#) [,bboesLCp 9.QuaG \[F61 0 0 -n31n, en4c,300201 cc1riodeen](#)

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à l'approfondissement

Après avoir réussi sa première année du programme de bachelier et s'être inscrit-e à la suite de son cursus (= suite de son programme de bachelier ou majeure), l'étudiant-e s'inscrit en ligne à l'approfondissement qu'il a choisi parmi ceux auquel il a accès.

Ensuite, au début de chaque année académique, l'étudiant-e sera automatiquement ré-inscrit-e au même approfondissement durant tout son cursus de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter à la conseiller-ère aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant-e (c-à-d : la faculté de sa majeure) / de son programme de bac).

Horaire des cours

L'horaire des cours peut être consulté à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/etudier/horaires.html>

Inscription aux cours

L'inscription aux activités (aux cours) de l'approfondissement se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

Organisation des examens

L'inscription aux examens des cours de l'approfondissement se prend en même temps que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

L'horaire des examens peut être consulté à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/facultes/sc/horaire-des-examens.html>